

226C0468
FR0010313486-OP017-R09

8 avril 2026

- Résultat de l'offre publique de retrait visant les actions de la société.
- Maintien de la suspension de la cotation des actions de la société.

BALYO
(Euronext Paris)

1. Natixis a fait connaître à l'Autorité des marchés financiers que, pendant la durée de l'offre publique de retrait visant les actions de la société BALYO, soit du 23 mars 2026 au 07 avril 2026 inclus¹, la société Silver Band 4 (US) Corp² (« l'Initiateur ») a acquis, au prix unitaire de 0,60 €, 4 378 418 actions BALYO par l'intermédiaire du membre du marché acheteur qu'elle a désigné.
2. Par conséquent, à la clôture de l'offre publique de retrait, l'Initiateur détient 156 965 708 actions BALYO³, soit 93,90% du capital et 93,91% des droits de vote de la société BALYO⁴.
3. La suspension de la cotation des actions BALYO est maintenue jusqu'à nouvel avis.

¹ Cf. D&I 226C0357 du 20 mars 2026.

² Société contrôlée au plus haut niveau par la société de droit japonais SoftBank Group.

³ En incluant les 88 073 actions auto-détenues par la société BALYO (assimilées au titre de l'article L.233-9 I, 2° du code de commerce) et les 182 700 actions BALYO détenues par M. Pascal Rialland faisant l'objet d'un mécanisme de liquidité (assimilées au titre de l'article L.233-9 I, 4° du code de commerce), l'Initiateur détient 157 236 481 actions BALYO, soit 94,07% du capital et des droits de vote de la société.

⁴ Sur la base d'un capital composé de 167 155 320 actions représentant 167 152 620 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.